



Assemblée parlementaire de l'OTAN

COMPTE RENDU

de la réunion de la commission de l'économie et de la sécurité

*Sala N Balcescu
Parlement (Sénat et Chambre des députés) de Roumanie
Bucarest (Roumanie)*

samedi 7 octobre 2017

LISTE DE PRÉSENCE

Président	Faik OZTRAK (Turquie)
Rapporteur général	Jean-Marie BOCKEL (France)
Président de l'AP-OTAN	Paolo ALLI (Italie)
Secrétaire général de l'AP-OTAN	David HOBBS
Délégations membres	
Belgique	Brigitte GROUWELS Sébastien PIRLOT Luk VAN BIESEN
Bulgarie	Spas PANCHEV Nikolay TSONKOV
Canada	Leona ALLESLEV Joseph A. DAY Borys WRZESNEWSKYJ
République tchèque	Vaclav KLUCKA Anna PUTNOVA
France	Philippe MICHEL-KLEISBAUER Natalia POUZYREFF Jean-Luc REITZER
Grèce	Konstantinos KATSIKIS Georgios KYRITSIS
Islande	Lilja Dögg ALFREDSDOTTIR
Italie	Emilio FLORIS Maurizio MIGLIAVACCA Luciano URAS
Lettonie	Ivans KLEMENTJEVS
Lituanie	Ausrine ARMONAITE
Luxembourg	Alexander KRIEPS
Monténégro	Genci NIMANBEGU
Pays-Bas	Menno KNIP
Pologne	Bozena KAMINSKA Michal SZCZERBA
Portugal	Luis Pedro PIMENTEL
Roumanie	Ovidiu Florin ORTAN Mihai Valentin POPA
Slovénie	Matjaz NEMEC
Espagne	Emilio ALVAREZ Ramon MORENO
Turquie	Oktay VURAL
Royaume-Uni	Richard BENYON Michael GAPES Kevan JONES
États-Unis	James SENSENBRENNER
Délégations	
Arménie	Suren MANUKYAN
Autriche	Hubert FUCHS
Azerbaïdjan	Gudrat HASANGULIYEV
Bosnie-Herzégovine	Nikola LOVRINOVIC

Serbie

Zoran DRAGISIC
Dragan SORMAZ
Göran PETTERSSON
Werner SALZMANN
Yurii BEREZA
Iryna FRIZ
Serhiy LARIN
Oksana YURYNETS

Suède

Suisse

Ukraine

**Délégations des partenaires régionaux
et membres associés méditerranéens**

Jordanie

Maroc

Hussein MAJALI
Mohammed AZRI
Youssef GHARBI

Observateurs parlementaires

Conseil national palestinien

Abdelrahim BARHAM
Mohammed HEGAZI
Ross HART

Australie

Intervenants

Vasile IUGA

Trésorier, institut Aspen Roumanie

Martin HILL

Président, Groupe consultatif industriel de
l'OTAN (NIAG)

Andreas GOLDTHAU

Professeur, département de politique et de
relations internationales, centre pour les
politiques internationales publiques, *Royal
Holloway*, Université de Londres

Secrétariat international

Paul COOK, Directeur
Anne-Laure BLEUSE, Coordinatrice
Constance HUBERT, Assistante de recherche

Secrétaire de commission

David SLATER

Samedi 7 octobre 2017

I. Remarques préliminaires de Faik OZTRAK (TR), président

1. Le président énumère les postes du Bureau pour lesquels des élections se tiendront dans le courant de l'après-midi et nomme les personnes ayant posé leur candidature à ces fonctions.

II. Adoption du projet d'ordre du jour [165 ESC 17 F]

2. Le projet d'ordre du jour [165 ESC 17 F] est adopté.

III. Adoption du compte rendu de la réunion de la commission de l'économie et de la sécurité qui s'est tenue à Tbilissi (Géorgie), le samedi 27 mai 2017 [151 ESC 17 F]

3. Le compte rendu [151 ESC 17 F] est adopté.

IV. Procédure liée aux amendements du projet de résolution sur *La base industrielle de la défense européenne* [202 ESC 17 F] présenté par Jean-Marie BOCKEL (France)

4. Explication de la procédure et des délais impartis pour le dépôt des amendements.

V. Exposé de Vasile IUGA, trésorier, institut Aspen Roumanie, sur *La situation économique dans les Balkans occidentaux*, suivi d'un débat

5. L'intervenant indique que les Balkans occidentaux se situent à un carrefour géographique critique et posent depuis longtemps des défis en matière de sécurité à l'Europe dans son ensemble. La dissolution brutale de la fédération de Yougoslavie a déclenché un mouvement de destruction massif et, à l'issue de ces conflits, les Balkans occidentaux sont devenus la région la plus instable et la moins intégrée d'Europe.

6. Un certain nombre d'acteurs – l'UE, l'OTAN, la Russie, la Turquie, le Moyen-Orient, la Chine et diverses institutions multilatérales – rivalisent pour exercer leur influence dans la région. Les Balkans occidentaux font partie intégrante de l'Europe. Et celle-ci constitue une partie prenante essentielle dans la région, dont la plupart des élites soutiennent une adhésion à l'Union européenne.

7. On compare souvent les Balkans occidentaux aux États membres les plus récents de l'Union, mais la région souffre de plusieurs handicaps en comparaison avec plusieurs des pays admis au sein de l'UE après la chute du mur de Berlin. La guerre, les destructions matérielles, les déplacements de population et le net ralentissement des investissements durant la période de conflit n'ont fait qu'aggraver la situation : faiblesse des institutions, positionnement géographique (la région n'est pas située sur les principales routes commerciales utilisées par l'Europe occidentale), insuffisance des infrastructures, petite taille des économies, secteurs industriels non concurrentiels, lacunes des institutions bancaires, défis démographiques liés aux migrations et corruption omniprésente.

8. La forte croissance enregistrée dans la région après la guerre reposait essentiellement sur la consommation intérieure et les financements issus de capitaux européens. Le secteur des services était en grande partie orienté vers les marchés domestiques et ne générait donc pas de recettes significatives en devises. Le chômage demeure élevé (25 % en 2016, 50 % des jeunes étant sans emploi) et le capital humain est massivement sous-utilisé. Comme dans d'autres parties

d'Europe, la région a connu une certaine progression du chômage au lendemain de la crise. L'économie parallèle est importante, puisque certains estiment que jusqu'à 30 à 40 % des emplois sont générés par des marchés non réglementés. Les conséquences sont considérables pour la concurrence : les entreprises privées rivalisent à la fois avec les organismes publics et avec l'économie grise. L'économie officielle reste très fortement réglementée et le secteur privé supporte l'essentiel de la charge des réglementations. Le redressement postérieur à la crise s'est avéré à la fois limité et inégal, les entreprises de la région souffrant aujourd'hui d'une certaine lassitude face aux réformes structurelles. Ce qui engendre un climat de pessimisme et nourrit des sentiments nationalistes de plus en plus marqués.

9. Entre 1991 et 2000, les Balkans occidentaux ont connu une croissance de 4 à 5 % par an, un taux relativement proche de celui des nouveaux États membres de l'Union européenne. Celle-ci est devenue le principal partenaire commercial et une source essentielle d'investissements et de soutien financier. Cette croissance était dans une large mesure le fruit de la consommation intérieure, tandis que les investissements en biens d'équipement demeuraient relativement limités, diminuant les perspectives de gains de productivité à long terme. La croissance dans la région était en outre financée par d'importants transferts financiers des travailleurs expatriés, atteignant jusqu'à 10 % du PIB en Albanie et au Kosovo. Une économie exagérément tributaire des transferts financiers peut provoquer une appréciation de la monnaie, ce qui, à son tour, entraîne un accroissement important des importations et la perte de marchés à l'exportation. La région a en outre connu une croissance rapide des crédits libellés en devises étrangères, ce qui a contribué à aggraver fortement les déficits des comptes courants, dans la mesure où ces capitaux servaient à financer des importations.

10. Les Balkans occidentaux n'ont pas été épargnés par la crise financière de 2008 et ont connu un recul de la demande et des exportations, ainsi qu'une diminution des investissements - déjà fort bas - et une chute spectaculaire des transferts financiers des expatriés. Le redressement postérieur à la crise a été relativement modeste, alors qu'il s'avérait plus vigoureux dans les nouveaux États membres de l'UE. Aujourd'hui, le défi pour les Balkans occidentaux consiste à stimuler la croissance afin de converger plus rapidement avec les économies des pays membres de l'UE. Dans la région, le PIB par habitant équivaut à environ 25 % de celui de l'UE-17 et à près de 50 % de celui des nouveaux États membres. Le risque de tomber dans le « piège du revenu moyen » est donc réel.

11. Que faut-il faire ? Les principales lacunes à combler sur le plan des réformes prioritaires se situent au niveau des infrastructures, des institutions, de l'efficacité des marchés, de l'efficience de la main-d'œuvre et du développement des marchés financiers. Les pays de la région ne sont pas suffisamment intégrés aux réseaux commerciaux mondiaux. Ils ont progressé vers une plus grande ouverture entre 2000 et 2013, mais le pourcentage des exportations par rapport au PIB reste de moitié inférieure à celui des nouveaux États membres. Actuellement, 60 % des exportations de la région sont destinées à l'UE.

12. Le capital humain est massivement sous-utilisé, ce qui, associé à la fuite des cerveaux, constitue un point faible incontestable sur le plan stratégique. Les infrastructures seront essentielles pour le développement. La révolution industrielle est survenue tardivement dans les Balkans occidentaux, notamment en raison du manque d'infrastructures. Une mise à niveau de celles-ci est désormais nécessaire pour stimuler l'accès aux marchés, promouvoir les investissements et créer des emplois. Dans l'économie actuelle, la connectivité est incontournable : l'accent doit être mis sur une dotation pour le contrôle des chaînes d'approvisionnement. En termes pratiques, cela signifie que les infrastructures sont aujourd'hui plus importantes que les frontières. Par rapport aux nouveaux États membres, la densité des voies ferrées et des routes est trois fois inférieure dans les Balkans occidentaux. Des initiatives pilotées par des institutions financières internationales, l'UE et l'Initiative de Berlin en vue d'améliorer les infrastructures ont généré une liste de projets prioritaires pour les infrastructures ferroviaires, routières et énergétiques dans la région. Huit milliards d'euros d'investissements seront

nécessaires pour les mener à bien. Ces initiatives pourraient représenter 1 % de croissance du PIB par an et la création de 200 000 nouveaux emplois.

13. Les perspectives de réformes liées à la croissance sont en général positives dans les Balkans et l'on constate des efforts de consolidation budgétaire et de réformes structurelles en Albanie et en Serbie notamment, ce qui conditionne l'augmentation des investissements étrangers directs dans l'industrie manufacturière. Cependant, les perspectives en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo ne sont pas aussi roses. Le message est clair et net : seuls les pays désireux et capables de mettre en œuvre des réformes continueront à en retirer de solides avantages économiques.

14. Pendant le débat, **Oktay Vural** (TR) demande si des facteurs externes (intérêt de la Russie, des États-Unis, etc.) ont eu un impact sur le développement de la région et ce que l'on pourrait faire pour intégrer les petites économies des Balkans occidentaux aux marchés mondial et européen. **Vasile Iuga** répond que, du point de vue économique, dans les Balkans, la concurrence entre les différents acteurs internationaux exerce une influence positive. Qui plus est, la taille réduite des économies locales n'est pas nécessairement une mauvaise chose, car elle peut faciliter l'élaboration d'un programme de réformes. L'inconvénient est qu'il est difficile de générer des économies d'échelle. Il faut donc encourager et favoriser l'intégration régionale et les projets d'infrastructure communs qui facilitent le libre-échange. Les investissements privés couvrant plus d'un pays représentent également une solution.

15. **Goran Pettersson** (SE) demande comment les pays partenaires pourraient aider la région à résoudre le problème de la corruption. L'intervenant confirme qu'il est difficile de juguler celle-ci, mais que cela est indispensable. La société civile doit promouvoir des mouvements citoyens pour lutter contre la corruption et des efforts publics très ciblés sont nécessaires, tels que la création d'un bureau spécial du procureur, clairement mandaté pour lutter contre la corruption.

16. **Faik Oztrak** (TR) demande quel genre de mesures peuvent être mises en œuvre pour réduire la vulnérabilité des pays en développement face aux puissants flux de capitaux. M. Iuga rappelle que la faiblesse du secteur bancaire dans la région y a exacerbé la crise financière. À l'époque, les banques étrangères étaient les principaux bailleurs de fonds et leurs capitaux finançaient la consommation. La fuite des capitaux qui a suivi a aggravé les conséquences de la crise. La solution consiste à développer un secteur bancaire régional robuste, sain, bien réglementé et concurrentiel, reposant principalement sur des dépôts locaux de manière à ce que les prêts s'effectuent en monnaies locales.

VI. Exposé de Martin HILL, président, groupe consultatif industriel OTAN, sur *L'état de la coopération entre les industries de la défense au sein de l'OTAN et le travail du NIAG*

17. **Martin Hill** parle d'abord du NIAG, un organe consultatif de haut niveau rassemblant des industriels des pays membres de l'OTAN qui fournit des avis stratégiques sur la coopération industrielle transatlantique et le rôle de l'industrie dans le développement des capacités face aux défis traditionnels et émergents, dont la cyberdéfense.

18. D'après M. Hill, la coopération industrielle en matière de défense s'est améliorée, mais il reste un grand nombre de problèmes à résoudre. Les chefs d'entreprise joueront un rôle essentiel dans le renforcement de la coopération pour la mise au point de systèmes de défense spécifiques, et ils ont les compétences pour ce faire. Certains principes façonnent le marché. Plus le système est grand, plus la chaîne d'approvisionnement est complexe. Les économies d'échelle sont essentielles pour maîtriser les coûts et l'industrie doit donc être autorisée à former ses propres partenariats. Une micro-gestion pilotée par l'État ne fait que nuire à l'efficacité. Il convient en outre de noter que la coopération entre 29 pays pour produire des systèmes militaires essentiels est impossible sur le plan administratif, mais que celle associant de plus petits groupes de nations est dictée par le bon sens. Enfin, si les coûts de maintenance sur la totalité du cycle de vie peuvent

être deux fois plus élevés que les coûts d'acquisition, il existe des exemples de coopération transnationale qui ont permis de réduire la charge liée à la maintenance. Il convient d'en tenir compte au moment d'établir une collaboration industrielle transnationale de long terme en matière de défense.

19. Le manque d'investissements R&T/D (recherche, technologie/développement) sape la base industrielle de la défense. Des décennies d'investissements ont conféré aux industries de la défense des pays de l'OTAN un rôle pilote en matière de technologie, de qualification du personnel et de sophistication des systèmes, ce qui a jeté les bases des capacités actuelles. Aujourd'hui, il est capital de poursuivre les investissements pour garantir les capacités futures.

20. Les entreprises privées du secteur informatique possèdent une trésorerie importante, source d'investissement dans de nouvelles technologies. La sécurité induit toutefois des coûts et une politique incorporant la sécurité minimale acceptable est indispensable. D'importantes cybermenaces planent également sur les systèmes commerciaux et il faut s'en protéger avant d'adapter ces derniers à des fins militaires. La mise à niveau aux normes militaires entraîne des coûts supplémentaires et seules des entreprises spécialisées en défense acceptent de les supporter pour un si petit marché.

21. Parallèlement, les systèmes éducatifs doivent répondre aux besoins en compétences nouvelles de ces marchés critiques. Si ces industries perdent leur avance technologique, elles ne tarderont pas à cesser leurs activités.

22. De nombreux programmes de coopération ont vu le jour au fil des années, mais leur réputation a souvent pâti des retards enregistrés et des dépassements de budget. Les trois erreurs commises sont les suivantes :

- a. incapacité à harmoniser les exigences, conduisant à de trop nombreuses variantes de la même plateforme ;
- b. mauvaises décisions politiques ayant des conséquences fâcheuses sur le partage des tâches ;
- c. erreurs des industriels, sous-évaluant leurs offres et promettant des délais de livraison irréalistes car trop courts pour décrocher les contrats.

23. **Leona Alleslev** (CA) demande comment redistribuer les responsabilités entre les secteurs commercial, militaire et de la défense, et si l'industrie conduirait un tel changement. Elle s'interroge de surcroît sur la meilleure manière de devancer l'ennemi dans des domaines tels que la cyberdéfense. Martin Hill répond que la rapidité est essentielle dans le domaine de la technologie. L'acquisition est, par nature, très lente, mais de nouveaux paradigmes pour l'acquisition de technologies IT et cybernétiques critiques sont nécessaires. Le NIAG offre une possibilité de dialogue entre clients et entreprises commerciales de pointe. Toutes les entreprises n'accepteront pas de participer, mais des firmes de grande taille orientées vers la défense comme *Lockheed* et *Thales* sont clairement désireuses de consentir des efforts en ce sens.

24. **Jean-Marie Bockel** (FR) se demande si l'Europe serait capable de relever le défi du manque de coordination en matière d'acquisition de matériel militaire, à l'instar du modèle états-unien. Il demande à l'intervenant s'il croit que le Fonds européen de la défense se résume à un ensemble de bonnes intentions ou s'il marque vraiment un tournant décisif. M. Hill répond que les budgets sont, par essence, un produit de la politique. Il appartient aux militaires de s'accorder sur les exigences en matière d'acquisition. On constate certains changements, puisque des agences comme l'OCCAR (Organisation conjointe de coopération en matière d'armement) gagnent en puissance. La fusion de l'OCCAR et de la NSPA (Agence OTAN de soutien et d'acquisition) contribuerait à créer une véritable agence européenne d'acquisition de matériel militaire. Mais il faut rester réaliste : jamais nous ne nous débarrasserons des préférences nationales. Le marché européen de la défense s'agrandit néanmoins. Le NIAG lui-même

s'intéresse désormais à la manière de communiquer efficacement avec l'appareil de défense de l'UE à Bruxelles.

25. **Richard Benyon** (UK) invite tous les membres de l'ESC à envisager une condition d'interopérabilité au niveau de l'ensemble de l'Alliance et se demande si les Alliés européens parviendront un jour à transcender les préférences nationales en matière d'acquisition de matériel militaire. Martin Hill répond que le défi le plus redoutable pour parvenir à l'interopérabilité n'est pas l'équipement, mais la barrière de la langue. Les parlementaires doivent entamer un dialogue avec les militaires. Il ajoute que c'est le manque d'argent qui, à terme, fera de l'accroissement de la coopération une nécessité incontournable.

26. Oktay Vural demande quelles sont les conséquences des réticences de certains pays à partager et vendre leurs systèmes de défense au sein de l'Alliance. Il s'interroge en outre sur les conséquences du Brexit pour la défense et la coopération européennes. L'intervenant confirme que chaque pays contrôle ses exportations de technologies sensibles liées à la défense et que l'intérêt national prévaut toujours sur les préoccupations d'autres nations. Il s'agit d'un défi de nature politique, et non pas industriel.

27. M. Pettersson pense que même les pays de petite taille peuvent disposer de capacités spécialisées, ce que Martin Hill confirme. Il encourage les Alliés à coopérer dans le domaine de l'appui aux troupes (ex. dans le cadre de l'entraînement), afin de promouvoir l'interopérabilité. Il fait remarquer que ce genre de coopération peut déboucher sur une harmonisation des exigences. C'est une voie susceptible d'intéresser les petits pays en particulier.

VII. Exposé d'Andreas GOLDTHAU, professeur, département de politique et de relations internationales, centre pour les politiques internationales publiques, *Royal Holloway*, Université de Londres, sur Les défis géopolitiques et économiques pour la sécurité énergétique européenne

28. **Andreas Goldthau** évoque d'abord les changements fondamentaux sur les marchés de l'énergie, changements provoqués en grande partie par la modification radicale du marché du gaz. La révolution liée à l'exploitation des schistes bitumineux aux États-Unis a entraîné une diminution durable des prix de l'énergie, débouchant sur des avantages économiques substantiels pour les pays importateurs d'énergie.

29. Les pays dépendant des revenus issus de leurs exportations énergétiques pâtissent de cette situation. La plupart des pays exportateurs de pétrole à l'exception du Koweït accusent des déficits budgétaires provoqués par la diminution des recettes générées par l'exploitation de ressources énergétiques. Nombre de ces pays ont des contrats sociaux implicites aux termes desquels leurs gouvernements, pour la plupart « non-élus », sont tenus de fournir des biens et de services publics en contrepartie du respect de l'État par les citoyens. Ces contrats sociaux subissent désormais des pressions. Les pays qui ont souffert d'un manque de liquidités en devises (Venezuela, Nigéria) seront incapables de trouver une solution à cette crise et cela pourrait avoir des implications en matière de sécurité (migration).

30. La Russie fournit actuellement 36% du pétrole importé par l'UE, mais il ne s'agit pas d'un problème particulièrement préoccupant, car le pétrole est fongible et disponible au niveau mondial. La Russie représente en outre 63% des importations en gaz de l'UE, mais ici aussi, le problème n'est plus aussi critique, pour deux raisons :

- a. l'UE investit massivement dans des infrastructures de transport d'énergie et la connectivité physique avec les marchés voisins s'est considérablement accrue (ex. les structures d'importation de GNL) ;
- b. les nouvelles réglementations en matière d'énergie, qui facilitent le prix au comptant et les contrats à court terme, réduisent les vulnérabilités du système. La mise en pratique par Margrethe Vestager, commissaire européenne à la concurrence, d'importantes initiatives antitrust en matière d'énergie a ouvert le marché.

Ces infrastructures et modifications de la réglementation soutiennent l'expansion du marché du GNL. En 2020, la moitié de la consommation de l'UE pourrait, en théorie, être couverte par les importations de GNL en provenance des États-Unis et d'Australie.

31. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a aucun défi à relever. Le GNL états-unien pourrait ne pas arriver jusqu'aux marchés européens en raison de l'importance des coûts de transport et de conversion. En comparaison, le gaz russe est très bon marché et les infrastructures pour sa distribution existent. Les considérations de sécurité sont toutefois importantes et une dépendance exagérée envers la Russie représente un coût caché.

32. Il est également important de considérer ce qu'un programme énergétique à faible intensité carbonique pourrait, à terme, impliquer pour les revenus des États. En Allemagne par exemple, quelque 50% des taxes fédérales sont des taxes sur l'énergie. Les changements au niveau de la consommation d'énergie pourraient avoir de lourdes conséquences fiscales et les pays de l'OCDE devront peut-être bientôt faire face à ce défi. Les pays en développement exportateurs d'énergies fossiles sont confrontés à des défis budgétaires plus substantiels encore suite à la diminution de l'utilisation des hydrocarbures. Le « Nord global » détient la technologie permettant la transition vers une faible émission de carbone et il générera et attirera les investissements pour parvenir à cet objectif. Les pays du « Sud global » auront bien plus de difficultés à accéder aux capitaux et à la technologie pour effectuer cette transition.

33. Tout cela permet de penser que nous entrons dans une ère de rivalité géoéconomique ou stratégique, s'exprimant par le biais de la politique économique. La politique énergétique pourrait se situer au centre de cette tendance et conditionner la manière dont nous envisageons la sécurité en la matière. Or, si les forces du marché se positionnent désormais pour renforcer la sécurité et générer des approvisionnements énergétiques fiables, la politique pourrait saper ces tendances. Il s'agirait d'un développement fâcheux.

34. Richard Benyon demande à M. Goldthau de fournir des précisions sur la manière dont les énergies renouvelables sont susceptibles de modifier la géopolitique dans la région MOAN, source d'énergie pour l'Europe méridionale et pour l'Afrique. Ne serait-il pas possible que les pays pauvres retirent un avantage stratégique d'un accès plus aisé à l'énergie ? Selon l'intervenant, le secteur énergétique est conditionné par la manière dont il a été construit à l'origine, lors de la révolution industrielle. La transition vers une faible émission de carbone transformera probablement chaque foyer en producteur et consommateur d'énergie. Elle décentralisera la production d'énergie et le système sera structuré selon une approche ascendante. Deux obstacles entravent toutefois cette évolution :

- a. pour se lancer dans une transition vers une faible émission de carbone, il faut garantir la sécurité de tous les acteurs concernés. Or, des problèmes se posent : le régime des Nations unies est fragile et certains des principaux acteurs prennent des décisions qui peuvent ne pas être bien informées ni bien coordonnées.
- b. dès 2030, il se pourrait que tout nouvel investissement dans des énergies fossiles soit tout simplement impossible. La transformation d'une économie exige 20 à 30 ans et il n'est pas improbable que certains pays soient tout simplement laissés à l'écart de l'ordre émergent (celui d'une faible émission de carbone). La transition doit être soigneusement réfléchie, ce qui exigera de nouvelles formes de gouvernance mondiale et un plan pour éviter des conséquences inattendues.

35. Leona Alleslev demande quelles pourraient être les conséquences négatives – surtout en termes géopolitiques – d’une marche en avant sans vaste plan énergétique et quels seraient les facteurs critiques de réussite en fonction desquels un tel plan pourrait être évalué. L’intervenant répond que pour les pays riches en ressources, il sera important de relever le défi de l’accélération de l’obsolescence de celles-ci. Ils perdront la capacité d’hypothéquer ces ressources pour financer la transition vers une faible émission de carbone. Les effets pourraient s’avérer très profonds et entraîner le non-respect du contrat social. Il pourrait également y avoir de subtiles retombées politiques, telles que la formation de « clubs » d’États promouvant la transition. Ils n’accepteraient de commercer avec d’autres pays que si ceux-ci demeurent résolument engagés envers la réalisation d’objectifs climatiques spécifiques. Une économie en développement pourrait ne pas être capable de répondre à cette évolution et, en conséquence, perdre certains privilèges. Des objectifs clairs seront nécessaires pour que les investissements soient faits dans la bonne direction.

36. **Ausrine Armonaitė** (LT) demande à l’intervenant de préciser la notion suivant laquelle les activités de la Russie dans la Baltique ne constituent pas une menace. Selon l’intervenant la production de gaz en Europe est vouée à décliner radicalement au cours de la prochaine décennie et les importations augmenteront. La question pertinente en matière de sécurité pour l’Europe consistera à savoir si oui ou non elle veut davantage de gaz russe. En termes de pourcentage, les importations de gaz russe n’augmenteront pas. La question importante n’est pas de savoir si le gaz est importé, mais à quelles conditions. Si le marché gazier suit la tendance du marché pétrolier et que le gaz devient une matière première réellement fongible avec un prix mondial plutôt que régional, ce marché deviendra beaucoup plus résilient et plus sûr. L’UE devrait s’abstenir d’utiliser son éventail d’outils réglementaires pour empêcher la réalisation de certains projets. Les efforts en matière de réglementation devraient se concentrer sur l’égalité des chances.

37. Oktay Vural demande à l’intervenant ce qu’il pense des projets de pipelines destinés à acheminer des ressources du Moyen-Orient vers l’Europe, via la Turquie. Il s’interroge en outre sur le potentiel énergétique de la région arctique. L’intervenant répond qu’en premier lieu, ces pipelines vont ouvrir un corridor énergétique méridional qui pourrait contribuer largement à la sécurité énergétique de l’UE. Deuxièmement, pour lui, ce sont les marchés et non la politique qui détermineront l’utilité de la construction d’un pipeline. Lorsqu’on examine les ressources du Levant, celles-ci pourraient couvrir la demande en gaz de l’UE au cours des 15 prochaines années, ce qui n’est pas négligeable. Le marché régional est toutefois trop petit. Il est important de mutualiser la production pour l’exporter vers l’Europe via des pipelines. Or ce n’est pas le cas et la géopolitique dans la région n’est pas étrangère à cette situation. L’Arctique pose d’autres défis. Il présente des difficultés au niveau géologique (haute mer, températures) et n’est pas viable à ce stade, en raison des coûts d’extraction. De grandes quantités de GNL transitent par l’Arctique, mais il n’y aura guère de forages à court terme dans la région.

38. **Natalia Pouzyreff** (FR) se demande si des pays pourraient promouvoir le développement économique afin de stabiliser le continent africain, à l’instar de l’initiative française d’électrification. Selon l’intervenant, cette initiative est appelée à être au cœur même de ce qui est nécessaire, car l’énergie concerne de nombreux aspects importants de la sécurité. L’accès à l’énergie représente un composant majeur du développement, mais deux difficultés se présentent :

- a. les habitudes locales ne correspondent pas nécessairement à notre perception des systèmes d’énergie ;
- b. nous ne devons pas réfléchir en termes de projets ambitieux, mais plutôt de ce qui fonctionne au niveau local.

VIII. Résumé des activités futures de la sous-commission sur la transition et le développement par Menno KNIP (Pays-Bas), président de la sous-commission

39. En 2017 :

Juin – Visite en Serbie

Novembre – Visite à Ljubljana, Slovénie (Séminaire Rose Roth)

40. En 2018 :

Rapport sur la sécurité énergétique en Europe centrale et orientale

Mars – Visite à Odessa, Ukraine (séminaire Rose Roth)

Octobre – visite en Azerbaïdjan

IX. Résumé des activités futures de la sous-commission sur les relations économiques transatlantiques par Jean-Luc REITZER (France), vice-président de la sous-commission

41. En 2017 :

Septembre – Visite conjointe au Canada (Ottawa, Yellowknife, Resolute Bay) avec la STC

42. En 2018 :

Rapport sur les difficultés auxquelles se heurte le libre-échange

Mai – Visite au Japon avec la commission politique (PC)

Juin – Visite à Londres et à Toulouse (France) avec la DSC

X. Examen du projet de rapport de la sous-commission sur les relations économiques transatlantiques *Évaluer et atténuer les coûts du changement climatique* [167 ESCTER 17 F] par Lilja ALFREDSOTTIR (Islande), rapporteure faisant fonction

43. La rapporteure commence par s'intéresser à la question des tempêtes tropicales, particulièrement dévastatrices cette année. En dépit de l'absence d'un lien évident entre le changement climatique et de tels événements météorologiques extrêmes, les scientifiques sont convaincus que ce genre de tempêtes est appelé à se multiplier. Nous devons être conscients des coûts que cela entraîne pour nos sociétés. Moody's Analytics estime le prix des dommages causés par les ouragans Irma et Harvey à 200 millions de dollars, ce qui pourrait signifier un ralentissement de 1% de la croissance du PIB états-unien cette année. Les conséquences de tels événements météorologiques ne feront que croître avec l'élévation du niveau de la mer.

44. D'après Kerry Emanuel (MIT), les cyclones tropicaux atlantiques se renforcent indubitablement, les ouragans gagnant en force et les précipitations en intensité. La fonte des glaces dans l'Arctique a également un impact sur les tempêtes. D'après la NASA, 2016 a été la troisième année d'affilée la plus chaude jamais enregistrée. Les dix dernières années ont en outre été marquées par le plus important recul de la banquise jamais constaté. Alors qu'Harvey et Irma frappaient les États-Unis, des inondations en Inde et au Bangladesh entraînaient la mort d'un millier de personnes et en déplaçaient des millions d'autres. Certaines îles des Caraïbes ont également été ravagées par les ouragans de l'année 2017. De tels défis pour la sécurité humaine peuvent rapidement se muer en problèmes de sécurité transnationaux.

45. Nous devons adopter des stratégies pour nous adapter au changement climatique et une coopération internationale est essentielle. Il peut, en fin de compte, s'avérer moins coûteux de tenter de ralentir le rythme du réchauffement ; c'est bien là l'objectif de l'accord de Paris. Nous dépendons toujours des carburants fossiles, mais nous devons commencer à permettre à nos sociétés d'échapper à cette dépendance. Cela exigera temps, planification et leadership. Le mérite de la taxation du carbone comme solution potentielle est qu'elle recourt à la logique économique pour aligner les prix sur les coûts réels et corrige les défaillances du marché pour refléter les effets

externes. Elle est en outre facile à gérer du point de vue administratif. Les progrès technologiques joueront un rôle capital en permettant de diminuer le recours au carbone, en améliorant l'efficacité énergétique et en abaissant le coût des énergies renouvelables, sources de croissance et d'emplois. Les marchés seront également des facteurs de changement (ex. compagnies d'assurance).

46. La rapporteure conclut par une série de recommandations. En ce qui concerne l'accord de Paris sur le climat, le rapport appelle à un engagement plus ferme en faveur du respect des contributions déterminées au niveau national. Nos contributions prévues déterminées au niveau national (CPDNs) sont trop modestes : elles doivent jeter les bases d'une nouvelle révolution énergétique et industrielle. Les pays les plus avancés doivent jouer un rôle de soutien pour les nations moins développées, susceptibles d'endurer les conséquences les plus extrêmes du changement climatique et qui pourraient devenir une menace pour la sécurité mondiale (États faillis). Nous devons investir dans le Fonds vert pour le climat et rendre les énergies propres plus attrayantes : le carbone doit avoir un prix qui reflète son véritable coût d'opportunité. En dépit de formidables progrès, la coordination peut permettre de parvenir à des niveaux d'efficacité plus élevés encore.

47. **James Sensenbrenner (US)** est d'avis que le changement climatique n'est pas un thème pertinent pour l'AP-OTAN et constate que le rapport n'exprime qu'une seule perspective. Aux États-Unis, les citoyens ont voté pour des partis et des candidats qui ont des vues très divergentes sur la question et ces points de vue n'apparaissent aucunement dans le rapport. Richard Benyon (UK) fait quant à lui remarquer que le Pentagone lui-même décrit le changement climatique comme un multiplicateur de risques. Il déclare que le Royaume-Uni considère le changement climatique comme le principal problème de notre époque en matière de sécurité. Natalia Pouzyreff et Leona Alleslev sont d'accord avec lui.

48. L'intervenante reconnaît le manque de consensus sur le changement climatique, mais réaffirme qu'il s'agit d'un incontestable défi pour la sécurité, l'économie et l'environnement et qu'il doit être pris en compte. Elle souligne que l'Islande – qui a un accord bilatéral de sécurité avec les États-Unis – met fortement l'accent sur des questions telles que les conséquences de l'élévation du niveau de la mer et les possibilités et défis éventuels liés à la fonte des glaces dans l'Arctique. Une approche ascendante de la mise en œuvre de l'accord de Paris est essentielle à sa réussite.

49. **Le projet de rapport [167 ESCTER 17 F] est adopté.** Le représentant des États-Unis vote toutefois contre l'adoption de ce rapport et demande que cela soit acté dans le procès-verbal.

XI. Examen du projet de rapport de la sous-commission sur la transition et le développement *Balkans occidentaux : évaluation de la transition économique* [168 ESCTD 17 F] par Richard BENYON (Royaume-Uni), rapporteur

50. Le rapporteur commence par rappeler à la commission que la paix et la stabilité dans les Balkans occidentaux demeurent une priorité essentielle pour les pays de l'Alliance. Il reste à savoir comment y parvenir exactement. Chaque pays de la région suivra sa propre voie, mais il appartient aux membres alliés de les soutenir. L'OTAN renforce et promeut activement la stabilité par le biais de programmes de maintien de la paix, de formation et de partenariat, ainsi que grâce à la KFOR et à l'opération Althea. Elle complète l'engagement de l'UE dans la région, bien que celui-ci ait quelque peu diminué depuis quelques années.

51. Le rapporteur souligne une série de tendances positives dans la région : réformes économiques renforcées par des mécanismes de marché, croissance économique redynamisée et un certain degré de réconciliation et de stabilisation politique. Mais il reste beaucoup à faire. Des engagements visant à s'attaquer aux causes fondamentales du chômage structurel, alliés à la croissance économique, encourageront certainement la croissance et les investissements. En

Serbie par exemple, les déficits budgétaires et commerciaux ont considérablement diminué, la croissance de la dette est enrayée et d'importantes réformes fiscales ont été introduites. Depuis notre dernière réunion, l'OTAN a officiellement accueilli le Monténégro comme nouveau membre et le travail de ce pays en vue de mettre en œuvre un certain nombre de réformes est remarquable. L'héritage de la guerre, de la corruption et d'une gouvernance non démocratique est toutefois lourd. Plusieurs économies des Balkans occidentaux se caractérisent par leur faible compétitivité, une forte dépendance aux transferts financiers des expatriés, des déficits des comptes courants insoutenables, la sous-utilisation du capital humain, un manque d'intégration régionale, des niveaux élevés de clientélisme et de corruption, des médias insuffisamment indépendants et un secteur informel envahissant qui sape la confiance sociale et la légitimité du gouvernement. La crise financière de 2008 a exacerbé ces problèmes, de même qu'un renouveau des sentiments nationalistes. Le soutien des opinions publiques envers l'UE et l'OTAN est en déclin.

52. **Dragan Sormaz** (RS) salue le projet de rapport et le qualifie d'équilibré et de réaliste. Il confirme que la Serbie sera un partenaire prévisible et fiable pour l'OTAN et que son pays est fermement décidé à adhérer à l'UE. **Georgios Kyritsis** (GR) demande que le paragraphe 19.2 soit amendé pour inclure : « y compris les droits des minorités ». L'amendement est accepté.

53. **Le projet de rapport [168 ESCTD 17 F] est adopté à l'unanimité.**

XII. Examen du projet de rapport général *L'état de la base industrielle de défense européenne* [166 ESC 17 F] par Jean-Marie BOCKEL (France), rapporteur général

54. Le rapporteur est d'avis que le projet de drones européens est le genre d'initiative qui peut aider l'Europe à parvenir à un niveau plus élevé d'autonomie stratégique. Dans le passé, l'échec d'une coordination adéquate des exigences militaires et la prépondérance des préférences nationales ont entravé les progrès.

55. Pour réussir dans le domaine des drones, l'industrie européenne de la défense devra être plus concurrentielle. Si un marché européen unifié de la défense est nécessaire, il doit également exister une plus grande volonté de compromis entre les partenaires. Divers projets de défense européens sont en cours, mais ils doivent être approfondis pour que l'Europe puisse prétendre constituer un pilier suffisamment robuste au sein de l'Alliance.

56. La fragmentation est coûteuse pour l'Europe, à la fois au niveau stratégique et au niveau financier : 80% des commandes et 90% de la recherche s'effectuent à l'échelon national. À long terme, la faiblesse de la base industrielle et technologique de la défense (BITD) pourrait menacer la cohésion de l'Alliance. Le débat sur le partage des charges concerne également le déficit capacitaire de l'OTAN. Les États-Unis sont parvenus à restructurer leur marché de la défense et constituent à la fois un allié et un concurrent pour l'Europe. Une plus grande coopération est nécessaire, mais l'Europe doit également réagir face à ces défis concurrentiels.

57. Le fonds européen de la défense aura alloué 500 millions d'euros à la recherche à l'horizon 2020 et affecte 5,5 milliards d'euros par an au développement des capacités. Il s'agit d'un fonds modeste, mais qui envoie un message politique fort, d'autant plus important compte tenu du Brexit.

58. Le rapporteur présente ensuite la résolution basée sur son rapport. Il explique qu'afin de respecter l'engagement de nos gouvernements souscrit lors du sommet du Pays de Galles, nous devons restructurer nos budgets de la défense pour soutenir les politiques visant à la mutualisation et au partage des capacités. Cela aidera les Alliés à répartir plus équitablement les charges. Il est nécessaire d'investir dans le long terme. L'objectif doit consister à réduire la fragmentation, ce qui exige un dialogue constructif avec la société. Le rapporteur déclare que promouvoir une robuste BITD n'est pas suffisant, car nous devons également définir des objectifs communs, en coopération avec l'UE.

59. Mme Alleslev rappelle à la commission que l'Alliance ne doit pas limiter le renforcement de la BITD à l'Europe ; le dialogue doit également porter sur les capacités transatlantiques contribuant à la BITD de l'OTAN.

60. **Le projet de rapport [166 ESC 17 F] est adopté à l'unanimité.**

XIII. Examen des amendements et vote sur le projet de résolution *La base industrielle de la défense européenne* [202 ESC 17 F] par Jean-Marie BOCKEL (France), rapporteur général

61. La commission examine et vote les huit amendements.

62. **Le projet de résolution, tel qu'amendé [202 ESC 17 F] est adopté.**

XIV. Élection des membres des bureaux de la commission et des sous-commissions

63. **Les membres suivants sont élus :**

Commission de l'économie et de la sécurité (ESC)

Présidence **Ivans Klementjevs (LV)**

Vice-présidences **Menno Knip (NL), Richard Benyon (UK), Juozas Olekas (LT)**

Sous-commission sur la transition et le développement (ESCTD)

Présidence **Michal Szczerba (PL)**

Vice-présidence **Luk Van Biesen (BE)**

Rapporteur **Ausrine Armonaite (LT)**

Sous-commission sur les relations économiques transatlantiques (ESCTER)

Présidence **Faik Oztrak (TR)**

Vice-présidence **Lois Frankel (US)**

Rapporteur **Lilja Dögg Alfreðsdóttir (IS)**

64. **Tous les autres membres éligibles sont réélus pour un an.**

XV. Divers

65. **Aucun autre point n'est soulevé.**

XVI. Date et lieu de la prochaine réunion

66. M. Oztrak informe les délégués que la prochaine réunion de l'ESC aura lieu à Bruxelles et à l'OCDE à Paris les 8 et 9 février 2018.

XVII. Remarques de clôture

67. M. Oztrak remercie les délégués pour leur soutien durant ses quatre années de présidence de l'ESC. Il remercie également les intervenants invités, la délégation roumaine, le secrétariat de l'AP-OTAN et les interprètes.